

insignes de l'Ordre. Ils portent ces insignes, c'est-à-dire, la croix de Godefroy de Bouillon, suspendue à une grande bande de soie noire moirée et mise en écharpe de l'épaule droite au flanc gauche.

20. Les chevaliers de seconde classe ou commandeurs, portent la croix suspendue en sautoir, par un ruban de moindre dimension.

30. Les simples chevaliers la portent en format plus petit et suspendue à la boutonnière, comme les chevaliers des autres Ordres.

L'uniforme est commun aux trois classes, quant à la forme et à la couleur, drap blanc avec cuirasse, collet, parements noirs, plus ou moins ornés, selon le grade d'un chacun; comme on le voit dans les modèles.

Le premier grade, où la grand'croix ne peut être conférée qu'aux personnages de premier rang : aux Princes, tant ecclésiastiques que séculiers, aux ministres, ambassadeurs, évêques, généraux d'armée, et à tous ceux qui se trouveraient déjà honorés d'une pareille décoration dans un autre Ordre.

Les conditions requises par les Statuts Pontificaux, pour obtenir la croix du Saint Sépulcre, sont :

10. Profession et pratique de la religion catholique jointe à une conduite honorable et irréprochable.

20. Noblesse de naissance ou au moins une position sociale telle qu'on puisse vivre *More nobilium*.

30. Importance de mérites personnels acquis par des services rendus à la religion, surtout en Terre-Sainte.

Tout chevalier, lorsqu'il est admis dans l'Ordre doit verser dans le trésor de cet Ordre une offrande, exclusivement destinée au maintien du Patriarcat, de ses missions et de toutes les œuvres confiées à son administration.

Les devoirs des chevaliers du Saint-Sépulcre sont :

10. Vivre en bon chrétien, évitant tout ce qui pourrait être une tache pour le nom de chevalier de Jésus-Christ. De plus, ne cesser de se livrer à la pratique des bonnes œuvres et à l'acquisition de toutes les vertus, afin de se montrer de jour en jour plus digne de l'honneur qu'on lui a fait, et faire resplendir davantage en sa personne, la dignité de la religieuse milice dont il porte les insignes.

20. S'appliquer avec zèle et dévouement au soutien et au développement du catholicisme en Terre-Sainte, particulièrement dans le but de défendre et conserver les droits des catholiques sur les Lieux Saints.

II

Voici l'entête du Bref, portant les armes et insignes de la Papauté :

Vincent us Bracco, m'eratione divina et apostolica sedis gratia, Patriarcha

Hierosolymitanus magnus ordinis S. Sepulchri magister, etc., etc., etc.

Dilecti Nobis in Christo D. I. A. HUGUET-LATOUR, e Montreal, in Canada, salutem et benedictionem.

Datum Hierosolymis cedibus Patriarchalibus die 27 Junii 1981.

(Signé),

VINCENTIUS,

Patriarcha.

De mandato eximi ac Revmi Dni,

J. CAUNUS.

Concellarius Patr.

Une Bonne Pensee.

L'hiver commence.

Pour les habitants c'est le temps des ventes et l'époque des gains durement gagnés par douze mois de labeurs et d'inquiétudes.

Pour les marchands, c'est l'époque des affaires et, par conséquent, des bénéfices.

Pour les travailleurs, c'est le temps des occupations pressantes et, par suite, les jours des bons salaires.

Pour les riches, c'est la saison des bals, des soirées, des fêtes, des divertissements continuels.

Mais, hélas ! pour les pauvres, c'est le temps des privations et des souffrances.

Le pauvre et l'orphelin souffrent davantage pendant l'hiver, dont la sévérité et les frimas leur font sentir plus péniblement qu'à l'ordinaire, leur misère et leur abandon.

Dans l'Eglise et la religion catholique, l'hiver, temps de l'Avent, est temps de pénitence et d'aumônes.

Qui que vous soyez, n'oubliez ni les pauvres, ni les orphelins. Dans vos calculs, faites la part des malheureux.

Quand vous voulez dépenser pour vos plaisirs, mettez de côté quelque chose pour les pauvres.

Dans quelques jours les zélés officiers de la Société de Saint-Vincent de Paul vont se présenter pour obtenir vos dons et vos offrandes, ne les repoussez pas car la Providence vous le rendra au centuple.

Erreur à corriger.

Page 24, 3e colonne, dernier paragraphe : au lieu de "blanches roches," lisez : "blanches roses," etc.

L'ALBUM DES FAMILLES

est publié à Ottawa le 1er de chaque mois, par cahier de 32 pages, triple colonne, avec une

GALERIE NATIONALE
de

Portraits Historiques, Politiques et Littéraires,

publiés hors texte avec toute la précision et la fidélité possibles.

Deux portraits par mois,
avec Autographes et Biographies.

Le prix de l'abonnement est comme suit :

Pour le Canada et les Etats-Unis... \$2.00
Pour la France et l'Angleterre... 3.00 (15 fr)
payable invariablement d'avance ou dans les 30 jours qui suivront la date de l'abonnement.

L'abonnement est pour un an, et ne se fractionne pas. Ceux qui s'abonnent dans le courant d'une année, reçoivent les cahiers déjà parus.

N.B.—Les lettres renfermant de l'argent doivent être enregistrées; et dans ce cas elles sont à la charge de l'administration.

Comme l'Album des Familles pénètre dans toutes les paroisses et villes de la province de Québec et autres centres français des Etats-Unis, nous avons résolu de publier, sur la Couverture de l'Album des Familles et Feuilles supplémentaires, les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de \$1.00 pour la première insertion, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

Pour plus ample information, voici le tableau des prix établis pour chacune des périodes ci-dessous mentionnées, et selon l'étendue des annonces.

TARIF DES ANNONCES.

	Par fraction de colonnes.			
	de colonne	1/2 colonne	de colonne	1 colonne
Première insertion.	\$ 1.00	\$ 2.00	\$ 3.00	\$ 4.00
Insertions subséquentes.....	0.50	1.00	1.50	2.00
Pour 6 mois.....	\$ 3.00	\$ 5.00	\$ 8.00	\$10.00
Pour 12 mois.....	5.00	8.00	12.00	15.00

	Par fraction de pages.			
	1/2 page	1/4 page	de page	1 page
Première insertion.	\$ 3.00	\$ 6.00	\$ 9.00	\$12.00
Insertions subséquentes.....	1.50	3.00	4.50	6.00
Pour 6 mois.....	\$ 8.00	\$12.00	\$18.00	\$25.00
Pour 12 mois.....	12.00	15.00	25.00	40.00

Par cette échelle des prix, il appert qu'une annonce de 20 lignes, publiée durant 12 mois dans l'Album des Familles, aura pu tomber sous les yeux de plus de 50,000 lecteurs, durant l'année, et cela pour la minime somme de \$5.00.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne la rédaction ainsi que la correspondance se rattachant aux abonnements, envoi d'argent, annonces, etc., doit être adressé à

M. LE DIRECTEUR,
de l'Album des Familles, Ottawa,
P. O. Boîte 1012.

Publié par ALFRED FOREST, Propriétaire.